

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA RÉGIE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DU LAC-SAINT-JEAN SIÈGE EN SÉANCE ORDINAIRE CE 12 MARS 2025 À 15 H À LA SALLE DU CONSEIL DE L'HÔTEL DE VILLE DE DOLBEAU-MISTASSINI, À LAQUELLE IL Y A QUORUM LÉGAL, SOUS LA VICE-PRÉSIDENCE DE M. YANICK BAILLARGEON.

Sont présent(e)s à la séance : Mme Sylvie Beaumont, mairesse d'Alma, M. Louis Ouellet, préfet de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est et maire de L'Ascension-de-Notre-Seigneur, M. Yanick Baillargeon, préfet de la MRC du Domaine-du-Roy et M. Luc Gibbons, maire de Saint-Félicien.

Sont absents à la séance : Mme Ginette Sirois, mairesse de Desbiens, M. Luc Simard, préfet de la MRC de Maria-Chapdelaine et M. André Guy, maire de Dolbeau-Mistassini.

Assistent également à la séance : M. Guy Ouellet, directeur général et M. Mathieu Rouleau, directeur général adjoint.

1. MOT DE BIENVENUE

Monsieur Yanick Baillargeon, vice-président, souhaite la bienvenue et ouvre la séance ordinaire à 15 h.

Résolution 2025-03-3504

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Monsieur Yanick Baillargeon fait la lecture de l'ordre du jour suivant :

1. Mot de bienvenue
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Procès-verbal de la réunion du 5 février 2025
 - 3.1 Dispense de lecture du procès-verbal de la réunion du 5 février 2025
 - 3.2 Adoption du procès-verbal de la réunion du 5 février 2025
4. Dépôt des états financiers 2024
5. Lieux d'enfouissement technique (LET)
 - 5.1 Octroi de contrat - Stratégie de traitement et correction de la toxicité
 - 5.2 Octroi de contrat - Réparation du compacteur
6. Plans d'opérations
 - 6.1 Octroi de contrat - Diverses opérations à l'écocentre de Normandin
 - 6.2 Octroi de contrat - Transport du bois provenant de l'écocentre d'Hébertville
 - 6.3 Octroi de contrat - Transport du bois provenant de l'écocentre de Roberval
 - 6.4 Octroi de contrat - Transport du bois provenant de l'écocentre de Saint-Félicien
 - 6.5 Octroi de contrat - Transport du bois provenant de l'écocentre de Dolbeau-Mistassini
 - 6.6 Octroi de contrat - Transport du bois de CRD provenant de l'écocentre de Dolbeau-Mistassini
7. Ressources humaines
 - 7.1 Adoption des recommandations du comité plénier - Nomination au poste de conseiller en gestion des matières résiduelles
8. Communications, programmes et services
 - 8.1 Octroi de mandat - Projet d'économie circulaire
9. Autres
 - 9.1 Octroi de mandat - Fourniture de conteneurs
 - 9.2 Octroi de mandat - Fourniture, entreposage, maintenance des bacs bruns

10. Finances
 - 10.1 Approbation de la liste des déboursés du mois de janvier 2025
 - 10.2 Approbation de la liste des engagements du mois de janvier 2025 du directeur général
 - 10.3 Approbation de la liste des engagements du mois de janvier 2025 du directeur général adjoint
 - 10.4 Nomination des vérificateurs 2025
11. Affaires nouvelles
 - 11.1
12. Période de questions pour les citoyens
13. Date et lieu de la prochaine assemblée (2 avril 2025 à Saint-Félicien)
14. Levée de la séance ordinaire

Il est proposé par madame Sylvie Beaumont;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

D'adopter l'ordre du jour tel que mentionné dans le préambule de la présente résolution.

3. PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 5 FÉVRIER 2025

Résolution 2025-03-3505

3.1 DISPENSE DE LECTURE DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 5 FÉVRIER 2025

Il est proposé par monsieur Luc Gibbons;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

D'exempter le directeur général de la lecture du procès-verbal de l'assemblée du 5 février 2025.

Résolution 2025-03-3506

3.2 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 5 FÉVRIER 2025

Il est proposé par madame Sylvie Beaumont;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

D'adopter tel que rédigé le procès-verbal de l'assemblée du 5 février 2025.

4. DÉPÔT DES ÉTATS FINANCIER 2024

La firme MNP présente le rapport financier 2024 de la RMR. Elle mentionne que le rapport financier est exempt de toute inexactitude et que les contrôles internes n'ont fait l'objet d'aucune recommandation en raison de leur conformité. Celle-ci procède à la lecture du rapport financier 2024 et du sommaire des opérations budgétaires de l'exercice terminé le 31 décembre 2024.

	Budget	2024
Revenus	38 048 484 \$	44 566 960 \$
Dépenses et affectations	38 048 484 \$	42 825 373 \$
Surplus de fonctionnement	----	1 741 587 \$

Déposé, tel que ci-dessus mentionné, à la séance du 12 mars 2025.

5. LIEUX D'ENFOUISSEMENT TECHNIQUE (LET)

Résolution 2025-03-3507

5.1 OCTROI DE CONTRAT - STRATÉGIE DE TRAITEMENT

ATTENDU QUE l'usine de traitement de lixiviation a reçu plusieurs améliorations de fonctionnement depuis 2023;

ATTENDU QUE ce mandat permettra une optimisation des opérations de traitement, afin de répondre aux objectifs environnementaux de rejet (OER);

ATTENDU QUE la Régie fait appel au Centre des technologies de l'eau (CTEAU) pour cette optimisation des opérations de traitement;

Entreprise	Prix (taxes incluses)
Centre des technologies de l'eau (CTEAU)	114 975,00 \$

ATTENDU QUE le règlement sur la gestion contractuelle permet l'octroi de mandat de gré à gré selon l'article 8, règles particulières aux contrats de gré à gré;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur Louis Ouellet;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

D'octroyer le contrat à l'entreprise Centre de technologies de l'eau (CTEAU) pour un montant de 114 975,00 \$ incluant les taxes applicables.

Les sommes nécessaires à la réalisation de la présente sont prises à même le budget des investissements financés par l'excédent de fonctionnement non affecté.

Résolution 2025-03-3508

5.2 OCTROI DE CONTRAT - RÉPARATION DU COMPACTEUR

ATTENDU QU'avec l'achat du nouveau compacteur, livré en janvier 2025, le vendeur reprend l'actuel compacteur;

ATTENDU QU'un bris moteur fut constater par l'équipe des opérations;

ATTENDU QU'il est de la responsabilité de la Régie de remettre son compacteur actuel en bon état;

ATTENDU QUE la Régie a demandé à une entreprise spécialisée un prix pour l'exécution des travaux :

Entreprise	Coût (taxes incluses)
ADF Diesel	29 104,47 \$

ATTENDU QUE le règlement sur la gestion contractuelle permet l'octroi de mandat de gré à gré, selon l'article 8, règles particulières aux contrats de gré à gré;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur Luc Gibbons;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

D'octroyer le contrat pour la réparation du compacteur Caterpillar 836K à l'entreprise ADF Diesel pour un montant de 29 104,47 \$, incluant les taxes applicables.

Les sommes nécessaires à la réalisation de la présente sont prises à même le budget de fonctionnement.

6. PLANS D'OPÉRATIONS

Résolution 2025-03-3509

6.1 OCTROI DE CONTRAT - DIVERSES OPÉRATIONS À L'ÉCOCENTRE DE NORMANDIN

ATTENDU QUE la Régie désire mandater une entreprise pour un contrat de service pour diverses opérations à l'écocentre de Normandin pour une durée de trois (3) ans;

ATTENDU QUE ces opérations permettent, entre autres, de charger les matières accumulées dans des conteneurs, faire le transport et le traitement de certaines matières et procéder au déneigement;

ATTENDU QUE la Régie a procédé par appel d'offres public auprès d'entreprises spécialisées et une seule soumission a été reçue, à savoir :

Entreprise	Coût (taxes incluses)
Transport GS Cantin	160 256,81 \$

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par madame Sylvie Beaumont;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

D'octroyer le contrat pour les diverses opérations à l'écocentre de Normandin pour une durée de trois (3) ans à Transport GS Cantin au montant de 160 256,81 \$, incluant les taxes applicables.

Les sommes nécessaires seront prises à même le budget de fonctionnement de 2025, 2026, 2027 et 2028.

Résolution 2025-03-3510

**6.2 OCTROI DE CONTRAT - TRANSPORT DU BOIS
PROVENANT DE L'ÉCOCENTRE D'HÉBERTVILLE**

ATTENDU QUE la Régie désire mandater une entreprise, afin de procéder au transport, par plancher mobile, de branches et de bois de CRD broyés en provenance de l'écocentre d'Hébertville vers les sites de traitement;

ATTENDU QUE ces matières sont acheminées vers la Société de cogénération de Saint-Félicien, Produits forestiers Résolu de Saint-Félicien ou le LET d'Hébertville-Station;

ATTENDU QUE la quantité de matière à transporter pour ce contrat est évaluée à environ 4091 tonnes métriques;

ATTENDU QUE la Régie a demandé des prix à trois (3) transporteurs de la région spécialisés dans le domaine :

Entreprise	Prix soumis (taxes incluses)
Transport Roger Boivin	66 238,33 \$
Transport Doucet	121 555,00 \$
Transport C. Moar	N'a pas soumissionné

ATTENDU QUE le règlement sur la gestion contractuelle permet l'octroi de mandat de gré à gré, selon l'article 8, règles particulières aux contrats de gré à gré;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur Luc Ouellet;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

D'octroyer le contrat pour le transport de branches et de bois de CRD broyés provenant de l'écocentre d'Hébertville à Transport Roger Boivin au montant de 66 238,33 \$, incluant les taxes applicables.

Les sommes nécessaires seront prises à même le budget de fonctionnement de 2025.

Résolution 2025-03-3511

**6.3 OCTROI DE CONTRAT - TRANSPORT DU BOIS
PROVENANT DE L'ÉCOCENTRE DE ROBERVAL**

ATTENDU QUE la Régie désire mandater une entreprise, afin de procéder au transport, par plancher mobile, de branches et de bois de CRD broyés en provenance de l'écocentre de Roberval vers les sites de traitement;

ATTENDU QUE la quantité de matière à transporter pour ce contrat est évaluée à environ 2019 tonnes métriques et que ce tonnage inclut le bois de l'écocentre de Saint-François-de-Sales;

ATTENDU QUE la Régie a demandé des prix à trois (3) transporteurs de la région spécialisés dans le domaine :

Entreprise	Prix soumis (taxes incluses)
Transport Roger Boivin	40 646,12 \$
Transport Doucet	73 370,00 \$
Transport C. Moar	N'a pas soumissionné

ATTENDU QUE le règlement sur la gestion contractuelle permet l'octroi de mandat de gré à gré, selon l'article 8, règles particulières aux contrats de gré à gré;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur Luc Gibbons;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

D'octroyer le contrat pour le transport de branches et de bois de CRD broyés provenant de l'écocentre de Roberval à Transport Roger Boivin au montant de 440 646,12 \$, incluant les taxes applicables.

Les sommes nécessaires seront prises à même le budget de fonctionnement de 2025.

Résolution 2025-03-3512

6.4 OCTROI DE CONTRAT - TRANSPORT DU BOIS PROVENANT DE L'ÉCOCENTRE DE SAINT-FÉLICIEN

ATTENDU QUE la Régie désire mandater une entreprise, afin de procéder au transport, par plancher mobile, de branches et de bois de CRD broyés en provenance de l'écocentre de Saint-Félicien vers les sites de traitement;

ATTENDU QUE la quantité de matière à transporter pour ce contrat est évaluée à environ 1550 tonnes métriques;

ATTENDU QUE la Régie a demandé des prix à trois (3) transporteurs de la région spécialisés dans le domaine :

Entreprise	Prix soumis (taxes incluses)
Transport Roger Boivin	26 734,17 \$
Transport Doucet	45 310,00 \$
Transport C. Moar	N'a pas soumissionné

ATTENDU QUE le règlement sur la gestion contractuelle permet l'octroi de mandat de gré à gré, selon l'article 8, règles particulières aux contrats de gré à gré;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par madame Sylvie Beaumont;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

D'octroyer le contrat pour le transport de branches et de bois de CRD broyés provenant de l'écocentre de Saint-Félicien à Transport Roger Boivin au montant de 26 734,17 \$, incluant les taxes applicables.

Les sommes nécessaires seront prises à même le budget de fonctionnement de 2025.

Résolution 2025-03-3513

6.5 OCTROI DE CONTRAT - TRANSPORT DU BOIS PROVENANT DE L'ÉCOCENTRE DE DOLBEAU-MISTASSINI

ATTENDU QUE la Régie désire mandater une entreprise, afin de procéder au transport, par plancher mobile, de branches et de bois de CRD broyés en provenance de l'écocentre de Dolbeau-Mistassini vers les sites de traitement;

ATTENDU QUE la quantité de matière à transporter pour ce contrat est évaluée à environ 1465 tonnes métriques et que ce tonnage inclut les branches et le bois propre provenant de l'écocentre d'Alma;

ATTENDU QUE la Régie a demandé des prix à trois (3) transporteurs de la région spécialisés dans le domaine:

Entreprise	Prix soumis (taxes incluses)
Transport Roger Boivin	25 845,79 \$
Transport Doucet	42 665,00 \$
Transport C. Moar	N'a pas soumissionné

ATTENDU QUE le règlement sur la gestion contractuelle permet l'octroi de mandat de gré à gré, selon l'article 8, règles particulières aux contrats de gré à gré;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur Louis Ouellet;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

D'octroyer le contrat pour le transport de branches et de bois de CRD broyés provenant de l'écocentre de Roberval à Transport Roger Boivin au montant de 25 845,79 \$, incluant les taxes applicables.

Les sommes nécessaires seront prises à même le budget de fonctionnement de 2025.

Résolution 2025-03-3514

6.6 OCTROI DE CONTRAT - TRANSPORT DU BOIS DE CRD PROVENANT DE L'ÉCOCENTRE DE DOLBEAU-MISTASSINI VERS LE LET D'HÉBERTVILLE-STATION

ATTENDU QUE la Régie désire mandater une entreprise, afin de procéder au transport, par plancher mobile, de branches et de bois de CRD broyés en provenance de l'écocentre de Dolbeau-Mistassini vers le LET d'Hébertville-Station;

ATTENDU QUE la quantité de matière à transporter pour ce contrat est évaluée à environ 1000 tonnes métriques;

ATTENDU QUE la Régie a demandé des prix à quatre (4) transporteurs de la région, spécialisés dans le domaine :

Entreprise	Prix soumis (taxes incluses)
Transport Roger Boivin	25 775,75 \$
Transport Doucet	38 500,00 \$
Transport Normand Girard	22 400,00 \$
Transport C. Moar	N'a pas soumissionné

ATTENDU QUE le règlement sur la gestion contractuelle permet l'octroi de mandat de gré à gré, selon l'article 8, règles particulières aux contrats de gré à gré;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur Luc Gibbons;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

D'octroyer le mandat pour le transport de bois de CRD broyés provenant de l'écocentre de Dolbeau-Mistassini à Transport Normand Girard au montant de 22 400,00 \$, incluant les taxes applicables.

Les sommes nécessaires à la réalisation de la présente seront prises à même le budget de fonctionnement de 2025.

7. RESSOURCES HUMAINES

Résolution 2025-03-3515

7.1 ADOPTION DES RECOMMANDATIONS DU COMITÉ PLÉNIER - NOMINATION AU POSTE DE CONSEILLER EN GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

ATTENDU QU'un poste de conseiller en gestion des matières résiduelles a été créé pour le secteur Domaine-du-Roy;

ATTENDU QUE madame Danique Prévost a fait l'objet d'une évaluation de ses compétences;

ATTENDU la recommandation positive du comité de sélection interne de la Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par madame Sylvie Beaumont;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

De confirmer la nomination officielle de madame Danique Prévost au poste de conseillère en gestion des matières résiduelles.

8. COMMUNICATIONS, PROGRAMMES ET SERVICES

Résolution 2025-03-3516

8.1 OCTROI DE MANDAT - PROJET D'ÉCONOMIE CIRCULAIRE

ATTENDU QUE l'initiative Économie Circulaire Saguenay-Lac-Saint-Jean est pilotée par le Centre québécois de développement durable (CQDD), en collaboration avec plusieurs partenaires régionaux, dont les SADC du Saguenay-Lac-Saint-Jean, Alliage 02, le Groupe Coderr, Rio Tinto et la Société de la Vallée de l'aluminium;

CONSIDÉRANT QUE ce projet vise à accélérer la transition de la région vers une économie circulaire en élargissant la symbiose industrielle régionale et en déployant d'autres stratégies de circularité;

ATTENDU QUE, actuellement à sa troisième phase de développement, ce projet nécessite un soutien financier pour assurer sa continuité et l'atteinte de ses objectifs stratégiques, soit :

- Accroître la symbiose industrielle régionale, en facilitant l'échange de matières résiduelles et sous-produits entre entreprises;
- Valoriser des gisements porteurs pour réduire l'enfouissement et favoriser la réutilisation des ressources;
- Mettre en place des stratégies de circularité complémentaires à la symbiose industrielle, incluant l'écoconception et la réduction des déchets à la source.

ATTENDU QUE le CQDD sollicite une aide financière de 30 000 \$, répartie sur trois (3) ans (2025-2027), soit 10 000 \$ par année. La contribution de la RMR du Lac-Saint-Jean permettra de :

- Cartographier 6 gisements de matières prioritaires pour leur réutilisation;
- Documenter 100 nouvelles organisations et mettre à jour les besoins de 150 autres entreprises;
- Impliquer 60 entreprises dans des stratégies de circularité adaptées à leurs activités;
- Créer plus de 80 nouvelles synergies interentreprises pour optimiser l'utilisation des ressources;
- Organiser une activité d'économie circulaire dans chaque MRC de la région.

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur Louis Ouellet;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

D'appuyer financièrement le projet d'économie circulaire du CQDD en versant une contribution de 30 000 \$ sur trois (3) ans (10 000 \$ par année, à partir de 2025).

Les sommes seront prélevées à même le budget du Plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) 2024-2031.

9. AUTRES

Résolution 2025-03-3517

9.1 OCTROI DE MANDAT - FOURNITURE DE CONTENEURS POUR LA COLLECTE DES MATIÈRES RECYCLABLES

ATTENDU QUE la Régie achète annuellement de 15 à 20 conteneurs pour la collecte des matières recyclables pour desservir les secteurs de villégiature, les multilogements et les ICI municipaux;

CONSIDÉRANT QUE cette quantité pourrait augmenter pour répondre aux nouvelles exigences d'Éco entreprise Québec dans les écocentres;

CONSIDÉRANT QU'il y a peu de fournisseurs dans la région;

ATTENDU QUE le Groupe BR Métal a soumis une offre pour la fabrication de conteneurs;

Voici la soumission reçue pour ce projet :

Entreprise	Coût (taxes incluses)		
	4 vg ³	6 vg ³	8 vg ³
Groupe BR Métal	1 495,67 \$	2 069,55 \$	2 529,45 \$

ATTENDU QUE le règlement sur la gestion contractuelle permet l'octroi de mandat de gré à gré, selon l'article 8, règles particulières aux contrats de gré à gré;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur Luc Gibbons;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

D'octroyer le mandat de fourniture de conteneurs à l'entreprise Groupe BR Métal pour un montant de 84 161,70 \$, incluant les taxes applicables.

Les sommes nécessaires à la réalisation de la présente seront prises à même le budget des investissements de 2025 et financées par le fonctionnement.

Résolution 2025-03-3518

9.2 OCTROI DE MANDAT - ENTREPOSAGE, LIVRAISON ET MAINTENANCE DES BACS BRUNS

ATTENDU QUE depuis janvier 2025, la réparation, le remplacement et la livraison des bacs roulants pour les matières recyclables ont été confiés à l'entreprise USD Global dans le cadre de la modernisation de la collecte sélective;

ATTENDU QUE les municipalités sont responsables des demandes des citoyens et doivent soumettre les requêtes via une nouvelle application nommée « Connec » et que, conséquemment, celles-ci doivent interagir avec deux applications numériques et conservent la responsabilité de livrer les bacs bruns aux citoyens;

Afin d'assurer l'uniformité dans la gestion des bacs de matières récupérables et des matières organiques, la Régie a demandé une soumission pour la gestion des bacs bruns à USD Global, les montants étant basés sur la quantité de bacs bruns livrés en 2024 :

Fournisseur de service	Service	Coût annuel* (taxes incluses)
USD Global	Entreposage, livraison et maintenance des bacs bruns	6 809,00 \$

*Bacs et pièces en sus

ATTENDU QUE le règlement sur la gestion contractuelle permet l'octroi de mandat de gré à gré, selon l'article 8, règles particulières aux contrats de gré à gré;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par madame Sylvie Beaumont;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

D'octroyer le mandat à l'entreprise USD Global, au montant de 6 809,00 \$, incluant les taxes applicables. Les sommes nécessaires à la réalisation de la présente seront prises à même le budget des investissements de 2025 et financées par le fonctionnement.

10. FINANCES

Résolution 2025-03-3519

10.1 APPROBATION DE LA LISTE DES DÉBOURSÉS DE MOIS DE JANVIER 2025

2201



SOMMAIRE DES DÉBOURSÉS ET DES DÉPENSES APPROUVÉES DE LA RMR DU LAC-SAINT-JEAN

1er au 31 janvier 2025

Sommaire des déboursés

NOM	DESCRIPTION SOMMAIRE DES DÉPENSES	DATE	MONTANT	PAGE
LISTE DES CHÈQUES DE JANVIER	Chèques et paiements # 32 382 à 32 639		5 645,33 \$	p. 1
LISTE DES PAIEMENTS DIRECTS DE JANVIER			4 436 846,78 \$	p. 2 à 30
LISTE DES RETRAITS DE JANVIER	SSQ, Télus, Microsoft 365 et Hydro Québec de janvier		65 538,58 \$	p. 31 à 32
Visa Desjardins	Frais de décembre	2025-01-28	6 500,00 \$	p. 33 à 34
BENEVA inc.	Assurances collectives de janvier	2025-01-16	28 846,42 \$	
Bell Canada	Téléphone - LET de l'Ascension-de-Notre-Seigneur	2025-01-06	118,30 \$	
Bell Canada	Téléphone - Écocentre de Saint-Félicien	2025-01-14	149,42 \$	
Bell Canada	Bell Mobility	2025-01-22	1 975,21 \$	
Hydro Québec	Électricité écocentre et centre de transfert d'Alma	2025-01-03	2 772,35 \$	
Hydro Québec	Électricité écocentre de Normandin	2025-01-03	226,99 \$	
Hydro Québec	Électricité LET d'Hébertville-Station - Garage	2025-01-06	3 154,45 \$	
Hydro Québec	Électricité LET d'Hébertville-Station - Usine	2025-01-06	17 539,21 \$	
Hydro Québec	Électricité LET de l'Ascension-de-Notre-Seigneur - Torchère	2025-01-06	2 557,89 \$	
Hydro Québec	Électricité écocentre d'Hébertville	2025-01-09	387,54 \$	
SALAIRES PAYÉS LE 2 JANVIER	Salaires période se terminant le 28 décembre		52 960,17 \$	
SALAIRES PAYÉS LE 9 JANVIER	Salaires période se terminant le 4 janvier		51 890,13 \$	
SALAIRES PAYÉS LE 16 JANVIER	Salaires période se terminant le 11 janvier		46 875,56 \$	
SALAIRES PAYÉS LE 23 JANVIER	Salaires période se terminant le 18 janvier		47 507,21 \$	
SALAIRES PAYÉS LE 30 JANVIER	Salaires période se terminant le 25 janvier		46 217,83 \$	
REMISE PAYÉE LE 17 JANVIER	Remise de décembre		36 500,38 \$	
DESJARDINS SECURITE FINANCIERE LE 20 JANVIER	Remise de décembre		4 534,26 \$	
FTQ PAYÉS LE 15 JANVIER	Remise de décembre		2 141,69 \$	
CSN PAYÉS LE 15 JANVIER	Remise de décembre		504,60 \$	
REMISE GOUVERNEMENTALE-DAS PAYÉES LE 14 JANVIER	Période du 1er au 15 janvier		67 560,05 \$	
REMISE GOUVERNEMENTALE-DAS PAYÉES LE 28 JANVIER	Période du 16 au 30 janvier		92 606,27 \$	
			5 021 855,62 \$	
Sommaire des dépenses approuvées	Dépenses approuvées par le directeur général		3 897,42 \$	p. 35
	Dépenses approuvées par le directeur général adjoint		338 529,40 \$	p. 36 à 42
	Dépenses approuvées par résolution		380 536,81 \$	p. 43

Il est proposé par monsieur Louis Ouellet;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

D'approuver la liste des déboursés du mois de janvier 2025 de la Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean, chèques et autres frais, pour un montant de 4 436 846,78 \$.

CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS

Je, soussigné, certifie par la présente qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour la liste des comptes qui font partie intégrante du procès-verbal.

Guy Ouellet, directeur général

Résolution 2025-03-3520

10.2 APPROBATION DE LA LISTE DES ENGAGEMENTS DU MOIS DE JANVIER 2025 DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

ATTENDU QUE l'engagement des dépenses doit être préalablement autorisé;

ATTENDU QUE le directeur général présente une liste d'engagements de 3 897,42 \$ pour le mois de janvier 2025;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur Luc Gibbons;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

D'approuver la liste des engagements du mois de janvier 2025 du directeur général.

Résolution 2025-03-3521

10.3 APPROBATION DE LA LISTE DES ENGAGEMENTS DU MOIS DE JANVIER 2025 DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT

ATTENDU QUE l'engagement des dépenses doit être préalablement autorisé;

ATTENDU QUE le directeur général adjoint présente une liste d'engagements pour le mois de janvier 2025 de 338 529,40 \$;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par madame Sylvie Beaumont;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

D'approuver la liste des engagements du mois de janvier 2025 du directeur général adjoint.

Résolution 2025-03-3522

10.4 NOMINATION DES VÉRIFICATEURS 2025

ATTENDU QUE la firme MNP, SENCRL, srl effectue un travail minutieux et rigoureux selon les normes en vigueur;

ATTENDU QUE la firme effectue un travail dans les délais et de façon efficace;

ATTENDU QUE le mandat de l'auditeur indépendant est d'une durée d'un an;

ATTENDU QUE le règlement de gestion contractuelle peut prévoir les règles de passation des contrats qui comportent une dépense d'au moins 25 000 \$, mais inférieure au seuil de la dépense d'un contrat qui ne peut être adjudgé qu'après une demande de soumissions publique en vertu de l'article 573 de la *Loi sur les cités et villes*;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur Louis Ouellet;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

D'octroyer le mandat - Auditeur pour l'année financière 2025, la compensation à la collecte sélective et les installations d'élimination à la firme MNP, SENCRL, srl pour un montant de 45 500 \$, plus les taxes applicables.

11. AFFAIRES NOUVELLES

Aucune affaire nouvelle.

12. PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LES CITOYENS

Aucune question de la part des citoyens.

13. DATE ET LIEU DE LA PROCHAINE ASSEMBLÉE (2 AVRIL 2025 À SAINT-FÉLICIEN)

L'assemblée ordinaire est prévue pour le 2 avril prochain à 15 h à la salle du conseil de l'hôtel de ville de Saint-Félicien.

Résolution 2025-03-3523

14. LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE

Sur proposition de monsieur Luc Gibbons, la séance est levée à 15 h 30.

Luc Simard
Président

Guy Ouellet
Directeur général

